

Objet :

**Avis d'appel à la concurrence pour un marché de prestations
d'assistance technique :**

**Mise en place des composantes 1 et 2 du projet EcoINN :
recherche d'entreprises innovantes, identification de jeunes
technologues et organisation des missions de conseil.**

Référence :

**« Eco-inn percorsi d'innovazione nell'economia blu e
verde – Programme INTERREG Marittimo It- Fr Maritime”**

Date limite de remise des offres

Vendredi 6 février 2026 à 16 heures

Règlement de consultation

**Coopérative d'Activités et d'Emploi – Coopérative d'Initiative Jeunes
Entrepreneur.e.s**

Couvent capanelle, 4 Rte de ville, 20200 Bastia

Tél : +33 6 01 15 61 78

Contacts : vandelooij.matteo@coop-jeunes.eu

1. Contexte

Le projet ECO-INN (*Parcours d'innovation dans l'économie bleue et verte*) est cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre du Programme Interreg Italie-France Maritime 2021-2027.

En savoir plus sur le programme : <https://interreg-marittimo.eu/>

ECO-INN réunit 6 partenaires en France et en Italie, sous la coordination de CFLC, Cooperativa Formazione Lavoro e Cooperazione Impresa Sociale, chef de file du projet, situé à Gênes, Ligurie.

Le projet est mis en œuvre sur une période de 24 mois, à partir du 1/2/2025.

Il a pour objectif de renforcer la croissance durable et la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME) de la zone maritime transfrontalière entre l'Italie et la France, en soutenant leur transition écologique, énergétique et numérique.

En savoir plus sur Ecolnn : <https://interreg-marittimo.eu/fr/web/eco-inn/progetto>

ECO-INN vise en particulier à :

- Accompagner les petites et moyennes entreprises de la zone de coopération dans le développement et l'adoption d'innovations durables, qu'il s'agisse d'innovations de produit, de processus ou d'organisation, favorisant une meilleure performance environnementale et une réduction de l'impact écologique.
- Aider les jeunes ingénieurs, chercheurs et créateurs d'entreprise à développer des activités innovantes dans le domaine de l'éco-entrepreneuriat. Le projet s'appuie sur un réseau transfrontalier d'incubateurs, d'universités, de coopératives et d'acteurs de l'innovation afin d'offrir aux entreprises bénéficiaires un cadre structuré, des compétences techniques et un accompagnement de proximité.

A cette fin, les partenaires du projet ont souhaité mettre en place un dispositif de soutien innovant pour l'accompagnement des entreprises dans leurs innovations éco-technologiques ou leurs démarches de transition verte. Ce système de soutien est organisé de la manière suivante :

Etape 1 : Les partenaires du projet sélectionnent dans chaque région partenaire (Corse sous la responsabilité de la Coopérative d'Initiative Jeunes Entrepreneur.e.s) jusqu'à 5 PME sur la base d'un dossier de candidature mettant en avant les besoins en matière d'innovation durable ou de transition verte de l'entreprise.

Etape 2: Les partenaires établissent une base de données de jeunes « technologues » techniciens, ingénieurs et chercheurs sous statut de consultant qui candidatent pour être inscrits dans la base de données gérés par les partenaires

Etape 3: Les partenaires établissent un entretien diagnostic avec les entreprises sélectionnées pour mieux cerner leurs besoins et proposent une mise à disposition d'un ou plusieurs jeunes technologues pour proposer un processus d'intervention en réponse aux besoins formulés. Le processus d'intervention prévu est le suivant :

- **Diagnostic et définition du projet d'innovation**

Une analyse du potentiel innovant et environnemental de l'entreprise est réalisée pour identifier les opportunités d'amélioration (produits, procédés, gestion énergétique, économie circulaire, etc.).

- **Accompagnement par un jeune technologue**

Chaque PME est suivie par un technologue junior, un jeune professionnel formé pour répondre à des besoins spécifiques, qui interviendra directement dans l'entreprise.

Il sera épaulé par des experts scientifiques et entrepreneuriaux issus du réseau Eco-Inn.

- **Mise en œuvre et suivi des actions**

Des solutions concrètes seront testées et validées dans l'entreprise :

- modernisation de procédés de production,
- éco-conception de nouveaux produits,
- optimisation énergétique,
- amélioration de la logistique, de la traçabilité ou du marketing durable.

- **Capitalisation et valorisation**

Les résultats obtenus seront intégrés à l'Observatoire transfrontalier de l'innovation, qui recense et partage les meilleures pratiques en matière d'innovation durable dans la zone maritime Italie–France.

Le parcours d'accompagnement est entièrement couvert par le projet en particulier la rémunération des jeunes technologues. Les entreprises ne perçoivent pas de subvention directe mais bénéficient d'un soutien sous forme d'un accompagnement entièrement subventionné.

Les appels à manifestation d'intérêt pour la recherche des PME bénéficiaires et le référencement des jeunes technologues est d'ores et déjà publié et consultables ici :
<https://interreg-marittimo.eu/fr/web/eco-inn/notizie-ed-eventi>

Ce processus d'accompagnement ambitieux et relativement complexe nécessite une identification pertinente des entreprises candidates potentielles en amont, la constitution d'une base de données de jeunes technologues pertinente et un suivi rigoureux des appariements « jeunes-entreprises » tout au long du processus.

2. Objet et déroulement prévisionnel de la mission

La mission d'assistance technique recherchée par la Coopérative d'Initiative Jeunes Entrepreneur.e.s est composée de 2 lots. Les candidats peuvent décider de répondre à l'un des deux lots ou aux deux.

Lot 1 : Appui à la sélection des PME accompagnées et des entreprises candidates.

La prestation recherchée vise à :

- Etablir une veille régionale pour identifier les principales problématiques en matière de développement durable qui touchent les PME régionales (tant en matière d'innovation technique ou lancement de nouveaux concepts que de réduction de l'empreinte écologique). Rédaction d'une note de synthèse issue de la veille.
- Contribuer à la diffusion des 2 appels à manifestation d'intérêt (entreprises / jeunes technologues) sur le territoire régional éligible (Corse) auprès des relais territoriaux pertinents (universités, centres technologiques, organisations professionnelles, etc.)
- Contribuer au repérage des entreprises candidates : entretiens préalables au dépôt de candidature, le cas échéant, demandes d'informations complémentaires...
- Contribuer au repérage des jeunes technologues
- Contribuer à l'examen des candidatures (entreprises et jeunes technologues) et rédiger un document d'évaluation pour chaque candidat
- Participation aux comités de sélection transnationaux réguliers qui sont organisés dans le cadre du projet pour alimenter la base de données des technologues et sélectionner les entreprises candidates (Au moins 3 réunions prévues)
- **Rappel :** cette étape doit permettre de déboucher sur la sélection d'au moins 5 PME régionales. Le projet ne prévoit pas d'engagement en chiffré en matière de « jeunes technologues » mais l'intégration d'au moins 7 jeunes technologues originaires de Corse dans la base de données du projet est un objectif visé.

La mise en œuvre de cette prestation nécessite une bonne connaissance préalable des relais régionaux à activer pour la promotion des appels et la mobilisation de candidatures pertinentes.

La mission relative à ce lot démarre dès notification de la sélection et doit s'achever en principe au 30 avril 2026.

A titre indicatif : le budget maximum attribué à cette mission s'élève à 10.000 € HT.

Lot 2 : Appui à la mise en œuvre des « innovations durables »

Cette mission vise l'accompagnement des entreprises sélectionnées dans le cadre du Lot 1 et en particulier à l'accompagnement et l'évaluation des missions de soutien aux entreprises apportées par les jeunes technologues :

- Contribution à l'organisation des « appariements technologues/entreprises » : conduite avec la CIJE d'un entretien diagnostic « post sélection » avec chaque entreprise sélection pour affiner les besoins et pré-construire un parcours d'accompagnement ;
- Présélection d'au moins 1 technologue (Fr ou it) dans la base de données pour chaque entreprise et organisation d'une rencontre préalable pour organiser le parcours d'intervention du jeune technologue (objectifs et résultats attendus, contenu de l'intervention, organisation logistique -délais, organisation pratique...). La durée de réalisation des missions ne devrait pas en principe excéder 6 mois. Des dérogations au cas par cas sont envisageables, pour une extension maximale de 3 mois supplémentaires.
- Validation du parcours et rédaction d'un rapport circonstancié qui constitue les bases de la convention de partenariat entre la CIJE, l'entreprise et le jeune technologue et sera annexé à cette convention ;
- Suivi de la mise en œuvre des parcours : la mission prévoira au moins 1 entretien par mois avec le jeune technologue et l'entreprise (ensemble ou séparément) en présentiel ou distanciel. Ces entretiens réguliers doivent permettre d'attester la bonne réalisation du parcours conformément aux attentes de l'entreprise et aux règles du projet Ecolnn et du programme INTERREG Maritimo. Une note de suivi est rédigée après chaque entretien ;
- Organisation d'une réunion en présentiel à mi parcours pour chaque entreprise et d'une réunion bilan en fin de parcours. Rédaction de notes de suivis qui permettront de décider de l'activation des paiements intermédiaires et finaux des jeunes technologues par la Coopérative d'Initiative Jeunes Entrepreneur.e.s ;
- Rédaction de « success stories » synthétiques de 2 pages par entreprise pour raconter le parcours d'accompagnement et les résultats obtenus, à des fins de communication ;
- Important : dans le cadre de sa mission de suivi, le prestataire doit signaler à la Coopérative d'Initiative Jeunes Entrepreneur.e.s tout manquement, ou dysfonctionnement constaté de la part de l'entreprise et/ou du technologue dans la mise en œuvre des missions d'accompagnement. Ce signalement donnera lieu à une interruption de la procédure pour entériner le problème constaté, trouver une solution d'un commun accord avec l'entreprise et le technologue et le cas échéant interrompre l'exécution de la mission.

La mission relative à ce lot démarre dès notification de la sélection et doit s'achever en principe au 31 janvier 2027.

A l'issue de la mission, le prestataire sélectionné rédige un rapport d'exécution de la mission.

A titre indicatif : le budget maximum attribué à cette mission s'élève à 20.000 € HT.

3. Formalisation des propositions des candidats :

Les prestataires souhaitant faire acte de candidature pour le présent marché d'assistance technique doivent présenter leur offre par courrier électronique avec accusé de réception avant la date limite indiquée.

Les propositions devront comprendre l'ensemble des pièces suivantes :

- Pour le lot concerné ou les deux lots décrits au §2 : un mémoire technique détaillé qui expose les méthodes et l'organisation chronologique et matérielle préconisées pour répondre à la réalisation des tâches décrites,
- Une description de l'équipe mobilisée, accompagnée des cv des membres de l'équipe,
- Un bilan détaillé de l'expérience de l'organisation candidate et de son équipe notamment dans le domaine du conseil en développement durable et/ou de l'accompagnement d'entreprises. Des expériences en matière de coopération européenne dans les domaines concernés par le présent marché constitueront un avantage supplémentaire.
- Une offre tarifaire détaillée par Lot, en tenant compte notamment du chiffrage des différentes activités décrites. Aucun format n'est imposé mais les offres devront faire apparaître les coûts de journée de manière claire et associer un détail des journées nécessaires pour l'accomplissement de chacune des tâches exposées. L'offre intègrera tous les coûts de déplacement jugés nécessaires au bon exercice de la mission,
- Une attestation d'assurance professionnelle,
- Un document renseigné de type DC2 permettant d'attester la fiabilité technique, financière et juridique de l'organisation (<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>).

Les attestations libres signées par le représentant légal et datées reprenant les informations apportées dans les documents de type DC2 sont acceptées.

Les propositions devront être envoyées **avant le 6 février 2026 à 16h** :

Par courrier électronique avec accusé de réception à l'adresse mail vandelooij.matteo@coop-jeunes.eu en indiquant l'objet de la consultation et précisant le ou les lot(s) de référence.

Pour toute question relative à la mission, la personne de contact est M. Matteo VAN DE LOOIJ – vandelooij.matteo@coop-jeunes.eu

4. Examen des offres et notification du marché

4.1 Examen des candidatures

L'examen des candidatures sera effectué sur les pièces mentionnées au §3 du présent marché.

Une candidature pourra être jugée irrecevable si elle n'est pas accompagnée des pièces mentionnées au § 3 du présent document ou si elle ne présente pas des garanties techniques, professionnelles et financières suffisantes. Coopérative d'Initiative Jeunes Entrepreneur.e.s se réserve le droit de demander des informations complémentaires aux candidats lors de l'examen des offres.

- **Jugement des offres**

Le jugement des offres sera réalisé par les équipes technique de Coopérative d'Initiative Jeunes Entrepreneur.e.s. L'offre la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères suivants, classés par ordre décroissant d'importance :

- Valeur technique : 60 %
- Prix : 40 %

La valeur technique sera jugée sur la base des informations indiquées dans le mémoire technique et des références détaillées au §4 du présent document.

Le critère technique NT sera noté, avant pondération, selon l'échelle de notation sur 20 établie de la manière suivante :

10 points – pertinence du mémoire technique et des processus d'intervention présentés
7 points – Pertinence de l'équipe et des références proposées
3 points – Attention portée à l'impact environnemental de la mission

La pondération de 60 % est appliquée à ce critère. La note NTp est calculée comme suit :
 $NTp = NT \times 60\%$

Le prix de l'offre sera noté (NP) au regard de la décomposition détaillé et du montant total figurant dans les offres des candidats, selon la formule suivante :

$$NP = \frac{\text{prix le plus bas}}{\text{prix analysé}} \times 20$$

La note NP est inversement proportionnelle au prix proposé par le candidat ; le meilleur prix, prix le plus bas, se verra attribué la note la plus élevée.

La pondération de 40 % est appliquée à ce critère. La note NPP est calculée comme suit :
 $NPP = NP \times 40\%$.

La note globale N du candidat est égale à la somme des notes pondérées obtenues pour chaque critère : **N = NTp + NPP**, les notes sont données sur 20.

4.2 Notification - Facturation

Les offres seront classées. L'offre du candidat ayant la note globale N la plus élevée sera considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les résultats du présent appel à concurrence seront communiqués par mail, le 13 février 2026 au plus tard.

L'échéancier de facturation prévisionnel sera mis en place comme suit :

- Acompte de 50% à notification de la mission et signature du bon pour accord, sur remise d'une facture.
- Acompte de 20% au bilan intermédiaire de la mission avant le 30/6/2026
- Le solde à la clôture de la mission.

L'activation éventuelle de la tranche conditionnelle donnera lieu à une révision de l'échéancier.

Chaque facture devra être accompagnée par un bilan d'exercice de la mission pour la période concernée.